

# COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 20 Juin 2017

**Présents** : L. Mazzoleni/ F. Agaci / G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal /B.Buosi / C. Maugiron

**Excusé(s)** : A. Brault /J. Chambard / M. Hesni

**Adresse mail de la commission** : [sportive@isere.fff.fr](mailto:sportive@isere.fff.fr)

## HORAIRES FINALES DE COUPES JEUNES

**Par suite des conditions climatiques avec des températures très élevées annoncées ce samedi 24 juin, la commission sportive a pris la décision de retarder les rencontres prévues l'après-midi dans les conditions suivantes :**

**Matchs disputés sur le terrain de la Saulaie retardés de 1H30**

**Matchs disputés sur le terrain Soranzo, retardés de 1H00**

**Le Tirage au sort ou l'annonce des poules D1, D2, D3, D4, sera fait en public au District le mardi 4 Juillet à 18h30. Par conséquence les engagements D1, D2, D3 et D4 sont à faire avant le 03/07/17 23h59.**

**Rappel Art 3 Titre 1 RG du D.I.F : « Les engagements doivent être enregistrés ou confirmés sur Footclubs suivants les dates fixées par les commissions concernées. Tout engagement sollicité hors délais ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie. »**

**Pour rappel l'Excellence devient D1 pour la saison 2017-2018, la Promotion d'Excellence devient D2, la 1<sup>er</sup> Division D3, la 2<sup>ème</sup> Division D4, la 3<sup>ème</sup> Division D5 et la 4<sup>ème</sup> Division D6**

## U13

Les classements définitifs seront consultables la semaine prochaine sur le site avec la prise en compte du défi jonglage en Excellence et Promotion d'Excellence.

## U15 A 11

En fonction de la communication des classements annexes (Bonus/Malus, fair Play et Sportivité par équipe, Récidive club, statut de l'arbitrage), les montées et descentes seront communiquées lors de la réunion du 27 juin.

## U17

En fonction de la communication des classements annexes (Bonus/Malus, fair Play et Sportivité par équipe, Récidive club, statut de l'arbitrage), les montées et descentes seront communiquées lors de la réunion du 27 juin.

## U19

En fonction de la communication des classements annexes (Bonus/Malus, fair Play et Sportivité par équipe, Récidive club, statut de l'arbitrage), les montées et descentes seront communiquées lors de la réunion du 27 juin.

## SENIORS

### **Montées, maintiens et descentes:**

Les informations suivantes sont publiées à titre indicatif suite à la mise à jour provisoire du bonus-malus paru au PV 346, à la parution du challenge de la Sportivité et du Fair Play, de la récidive club. La présente parution est donc indicative et ne pourra être entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours ou à venir des commissions de discipline, de règlements, d'appel, du statut de l'arbitrage et éthique aient été traitées.

### **Excellence :**

Accèdent à la PHR : Eybens, St Maurice l'Exil, Varèze

Descentes de PHR : Sassenage, Charvieu 2

Descendent en Pro. Excellence(D2) : Echirrolles FC, Rachais 2, Martinerois

### **Promotion Excellence :**

Accèdent à l'Excellence(D1) : Vallée Gresse 2, St André le Gaz, Isle d'Abeau, Cote St André 2

Descendent en 1° Division(D3) : FC Voiron Moirans, Veurey, Claix, Crolles, Vezeronce-Huert, Eybens 2, ECBF, Jarrie Champs 2

### **1° Division :**

Accèdent à la Promotion Excellence(D2) : U.O.P, La Murette, Sud Isère, Vallée de la Gresse 3, Artas-Charantonay, En. Foot Etang, Vallée du Guiers 2, ASP Bourgoin, St Paul de Varcès.

### **L'accession de St Paul de Varcès découle de l'application de l'article 24-2**

Descendent en 2° Division (D4) : Creys- Morestel 2, St Georges Commiers, Pont de Claix, Vallée d'Hien, Charvieu 3, Crolles 2, FC Voiron Moirans 2, Eybens 3, Goncelin, Vezeronce-Huert 2

Repêché en 1° Division(D3) : Isle d'Abeau 2, du fait de l'impossibilité d'UNIFOOT 2 d'accéder à la D3

### **2° Division :**

Accèdent à la 1° Division (D3) : Grésivaudan, Versoud, Sassenage, Ruy, Four, Noyarey, Miribel, Biliou, Beauvoir, Beaurepaire, UOP 2 soit 11 montées, UNIFOOT 2, la 12<sup>ème</sup> équipe qualifiée pour cette accession ne peut être retenue du fait que l'équipe première de ce club évolue en D3

Descendent en 3° Division(D5) : Rochetoirin, Gières 3, Vourey, Cassolard, Sérezin, Passin, BOSS, Domène 2, FC Voiron Moirans 3, Vallée d'Hien 2, Cote st André 3, Vinay.

Repêché en 2° Division(D4) : 4 Montagnes du fait de la non accession de l'équipe de Rives 2

### **3° Division :**

Accèdent en 2° Division(D4) : La Sure 1, Champagnier, Pontcharra, Seyssins 2, St Cassien 2, Miribel 2, Anthon, Les Avenières, Dolomieu 2, OL. Villefontaine, Estrablin 2, O.N.Dauphiné 3, Liers, soit 13 montées la 14<sup>ème</sup> équipe Rives 2 par application du règlement de la récidive club ne peut accéder à la D4

Descendent en 4° Division (D6) : Cassolard 2, St André Gaz 3, Collines 2, Cheyssieu 2, St Hilaire de la Cote 2, Veurey 2, Jarrie 3, Turc Moirans, USVO, Valmontoise, Crolles 3, Versoud 2, Villeneuve 2 (application du règlement de la récidive club) Mahoraise (application du règlement de la récidive club), ASCOL 2, Vallée d'Hien 3.

#### **4° Division :**

Accèdent en 3° Division (D5) : Pays d'Alleverd, Susville, Tullins 2, St Antoine 2, Liers 2, Brézins, Faramans, Dolomieu 3, Tignieu, O Villefontaine 2.

#### **Les Co- Présidents**

**L.Mazzoleni / F. Agaci**